



CLASSIQUES
GARNIER

DENQUIN (Jean-Marie), « Table des matières », *Les Concepts juridiques. Comment le droit rencontre le monde*, p. 453-457

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-11129-0.p.0453](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-11129-0.p.0453)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2021. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

TABLE DES MATIÈRES

ESQUISSE D'UNE DESCRIPTION PHÉNOMÉNOLOGIQUE DU DROIT . . .	9
Le droit est langage et pratique, effectivité et effet d'annonce . . .	11
La notion d'effectivité et ses deux significations	17
Droit et langage	19
Droit et temporalité	21
Temporalité psychologique	22
Temporalité formelle	25
Temporalité matérielle	28
Droit et intemporalité	28
Intemporalité historique	30
Intemporalité logique	33
Forme logique de la proposition juridique	54
De la structure à la signification	63
Le langage du droit n'est ni une langue artificielle ni un code. C'est la langue naturelle	65
Le rêve du discours authentique. Cratylisme et désignateurs rigides	70
Indétermination et limites du langage juridique	76
Remarques sur le langage de droit	84
APPROCHE DU CONCEPT JURIDIQUE	101
L'usage courant des termes chez les juristes	103
Une approche philosophique	106
UNE DÉMARCHE INDIRECTE	111
Le baptême de la poularde	112

Un apologue d'Alf Ross. « Concepts » du sens commun, expressions éliminables, états de choses	122
Interprétation rationaliste	131
Interprétation sceptique	134
Les expressions éliminables ne sont pas les concepts cherchés	136
CONCEPT JURIDIQUE ET LOGIQUE	143
Élimination des notions de condition et de conséquence	145
Paradoxes engendrés par le conditionnel matériel	145
Paradoxes du biconditionnel	148
Peut-on exprimer logiquement la juridicité du droit ?	150
La question de la cause	154
La valeur de vérité et le temps	157
Le point de vue de la logique standard peut-il être dépassé ?	165
L'HYPOTHÈSE DU <i>DEVOIR-ÊTRE</i>	167
Normativité et performativité	171
<i>Truth-maker</i> et <i>truth-bearer</i>	174
<i>Truth-maker</i> , <i>truth-bearer</i> et propositions normatives	174
Propositions normatives générales et <i>devoir-être</i>	177
Propositions décisionnelles singulières	179
<i>Truth-maker</i> , <i>truth-bearer</i> et raisonnement normatif	180
La mineure du syllogisme est-elle descriptive ?	183
Performativité, <i>truth-maker</i> et <i>devoir-être</i>	185
Brèves considérations sur l'hypothèse du <i>devoir-être</i>	187
<i>Devoir-être</i> , positivisme et jusnaturalisme	194
Signification de la « loi » de Hume »	198
Le <i>devoir-être</i> subjectif comme normativité faible	205

LE CONCEPT JURIDIQUE EST UNE RELATION Le concept juridique n'est ni une notion, terme général désignant une essence, ni l'expression d'un <i>devoir-être</i>	209
CONCEPT DE CONCEPT JURIDIQUE ET CONCEPT DE DROIT	215
CONCEPT DE DÉFINITION ET DÉFINITION DU CONCEPT	219
Les sens du mot « définition »	220
Les éléments de la définition	221
Relation de la définition et du concept	223
Hypothèse d'exemplification	224
Distinction chronologique : de la définition sans concept à la nécessité d'articuler les deux notions	225
Distinctions logiques : une relation d'espèce à genre...	230
... ou de signifiant à signifié	233
Hypothèse d'instanciation	237
Intuition et concept chez Kant	238
Le concept chez Hegel	240
Le concept comme terme universel	244
Le concept comme <i>definitum</i>	246
Concept, définition, <i>concept</i> juridique et concept <i>juridique</i>	250
Les définitions dans le discours juridique	251
LE CONCEPT SELON FREGE	259
SPÉCIFICITÉ DES CONCEPTS JURIDIQUES	269
Optique discriminante et optique classificatoire	269
Spécificités matérielles	272
Spécificités formelles	279
Généralité, singularité et nécessité d'un juge	281
Proposition normative et vérité	287
– Vérité <i>légale</i> et vérité	291
– Vérité, <i>vérité légale</i> et indécidabilité	295

Conséquences.	
Ambiguïtés de la « qualification » et de l'identité	299
Existe-t-il des concepts juridiques empiriques ?	309
Existe-t-il des concepts juridiques au sens faible ?	313
Les composants nécessaires d'un concept juridique	317
Résumé des points acquis	317
Décision ou constat ?	319
Les concepts juridiques sont inachevés	323
Esquisse d'une définition du concept juridique	325
Objections	329
Indétermination et spécificité des concepts juridiques	332
L'APPLICATION DES RÈGLES	335
Conséquences	339
Réexamen de l'idée de <i>devoir-être</i>	342
DIVERSITÉ DES CONCEPTS JURIDIQUES	345
Des concepts à statut particulier ?	345
Les droits subjectifs	346
Spécificité des droits de l'homme	347
Nécessité de distinguer plusieurs	
catégories de concepts juridiques	352
Concepts induits	354
Concepts projectifs	366
RÈGLES ET INSTITUTIONS	373
Le droit ne s'applique pas lui-même	375
La notion d'institution	381
Processus et résultat, sens large et sens étroit	382
Deux modes d'apparition des institutions juridiques	384
Deux types de catégorisation	386
Différentiation formelle	386
La création ex nihilo d'une entité juridique :	
l'exemple du Conseil constitutionnel en France	388
Entité décrite et entité incarnée,	
concept et institution	390

Différenciation matérielle	394
Formes intermédiaires	396
Délégation et investiture chez Hauriou	398
Investiture et habilitation	402
Passage d'une catégorie à l'autre.	
Usage régulateur des concepts instituant	405
Interprétations possibles de la théorie d'Hauriou	406
Autre exemple : la séparation des pouvoirs	409
Pseudo-concepts et pseudo-concepts juridiques	412
Réalité et relativité de la distinction	416
CONCEPT ET MÉTACONCEPT	419
Langage et métalangage,	
discours du droit et discours sur le droit	420
Différence des deux approches	423
UNITÉ OU PLURALITÉ DU CONCEPT JURIDIQUE	429
CONCLUSION	
Puissance et limites du langage juridique	435
INDEX NOMINUM	449